

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 27 septembre 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	4
votants :	30
abstentions :	0
voix pour :	30
voix contre :	0

Aujourd'hui 27 septembre 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 21 septembre 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Nathalie LACROIX (donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC) – M. Claude GUINET (donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS) - M. Cheikhou DIABY (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – M. Noël BELLINOT (donne pouvoir à M. Richard FERCHAUD) –

ETAIENT ABSENTS

Mme Jeanine PROVOST – Mme Florence PECHEVIS – M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

2018.141

DROIT DE PRÉEMPTION SUR FONDS DE COMMERCE - FONDS ARTISANAUX ET BAUX COMMERCIAUX - DÉFINITION DU PERIMETRE
Complément de la délibération 2018.97 du 19 juin 2018

Par délibération 2018.97, le Conseil Municipal réuni le 19 juin 2018 a décidé d'instaurer un droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux, conformément à l'article R214-1 du code de l'urbanisme.

Par courrier du 11 septembre, Madame la Sous-Préfète nous fait part de l'utilité de compléter la délibération du mois de juin par la délimitation précise du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, dans lequel le droit de préemption pourra s'exercer.

Considérant l'avis favorable de la commission d'aménagement du territoire réunie le 12 septembre 2018,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

VALIDE le périmètre tel que précisé dans la présente délibération définissant les rues et places où les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux sont soumis au droit de préemption.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

Liste des voies et places dont les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux sont soumis au droit de préemption :

- Avenue Victor Hugo côté impair jusqu'au n°13 compris
- Place François 1^{er}
- Boulevard Denfert Rochereau côté impair jusqu'au n°57 compris
- Rue Neuves des Remparts
- Rue Gaudonne
- Rue Abel Planat
- Rue du Pont Faumet
- Rue de Perth
- Rue des Trois Piliers
- Rue Konigswinter
- Place des Anguillères
- Rue Emile Albert côté pair à partir du n°16, côté impair à partir du n°11
- Rue des Brousses côté impair, côté pair jusqu'au n°10
- Rue Aristide Briand côté pair à partir du n°30, côté impair à partir du n°17
- Rue du Plessis côté pair jusqu'au n°14
- Rue du Canton
- Rue de l'Isle d'Or, les n° côté pair jusqu'au n°4 compris et côté impair jusqu'au n°5 compris
- Rue Brémond d'Ars côté pair jusqu'au n° 8 compris, côté impair jusqu'au n°13 compris
- Allée de la Corderie côté pair uniquement
- Place Jean Monnet côté pair uniquement
- Rue des Jardins
- Rue Chalais
- Place Canton Chalais
- Place du Prieuré
- Place Jules Ferry
- Rue Ménade
- Rue Ménadine
- Rue Saint-Joseph
- Rue du Prieuré
- Rue Monseigneur Lacroix
- Rue Houlette
- Impasse des Récollets
- Rue du Travail
- Rue Coudée
- Rue des Remparts
- Rue d'Angoulême
- Place d'Armes
- Place des Dames